



CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 28 avril 2026 à 18h00

Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS

Nombre de membres dont le Conseil communautaire doit être composé : 71

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant)

1	AIX-LES-BAINS	T	ANCIAUX Christèle	
2	AIX-LES-BAINS	T	BERETTI Renaud	
3	AIX-LES-BAINS	T	BRAUER Michelle	
4	AIX-LES-BAINS	T	BRUYERE Daniel	
5	AIX-LES-BAINS	T	CLAVAL Luce	
6	AIX-LES-BAINS	T	CONIGLIO Liliane	
7	AIX-LES-BAINS	T	DELROISE Hubert	Pouvoir de Marina FERRARI
8	AIX-LES-BAINS	T	FRUGIER Michel	
9	AIX-LES-BAINS	T	GUIGUE Thibaut	
10	AIX-LES-BAINS	T	HUSSON Anaïs	
11	AIX-LES-BAINS	T	LEFAY Anne	Pouvoir de Karine DUBOUCHET-REVOL
12	AIX-LES-BAINS	T	MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	
13	AIX-LES-BAINS	T	MOUGNIOTTE Alain	
14	AIX-LES-BAINS	T	PAPOZ Julien	Départ après la 136 ^{ème} délibération
15	AIX-LES-BAINS	T	PETIT GUILLAUME Sophie	
16	AIX-LES-BAINS	T	ROUPIOZ Claire	Pouvoir de Julien PAPOZ
17	AIX-LES-BAINS	T	TOMASI Pierre	Pouvoir de Christophe MOIROUD
18	AIX-LES-BAINS	T	VASQUEZ Christian	
19	AIX-LES-BAINS	T	VAIRYO Nicolas	
20	AIX-LES-BAINS	T	VIAL Jean-Marc	
21	BOURDEAU	T	DRIVET Jean-Marc	
22	BRISON SAINT INNOCENT	T	MASSONNAT Marthe	Pouvoir de Jean-Claude CROZE
23	CHANAZ	S	CORNETTI Valentin	
24	CHINDRIEUX	T	BARBIER Marie-Claire	
25	CHINDRIEUX	T	CHANIAC Yohann	
26	CONJUX	T	POCHAT Nathalie	
27	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	BEAUX-SPEYSER Danièle	
28	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	ESTIEU Philippe	
29	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	POILLEUX Nicolas	
30	ENTRELACS	T	BRAISSAND Jean-François	
31	ENTRELACS	T	DERIPPE Christophe	
32	ENTRELACS	T	EXERTIER Sandrine	
33	ENTRELACS	T	ROUSSEAU Pascale	
34	ENTRELACS	T	SCHMITT Nathalie	

35	GRESY-SUR-AIX	T	DARBON Lionel	
36	GRESY-SUR-AIX	T	MAITRE Florian	
37	GRESY-SUR-AIX	T	PIGNIER Colette	
38	GRESY-SUR-AIX	T	TROQUIER Chrystel	
39	LA BIOLLE	T	NOVELLI Julie	
40	LA BIOLLE	T	BADIN Benoît	
41	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T	MORIN Bruno	
42	LE BOURGET DU LAC	T	CHATILLON Anne	
43	LE BOURGET DU LAC	T	GUISSANT Franck	
44	LE BOURGET DU LAC	T	MERCAT Nicolas	
45	LE BOURGET DU LAC	T	MEUNIER Roland	
46	MERY	T	FONTAINE Nathalie	
47	MERY	T	ROULET Stéphane	
48	MONTCEL	T	HUYNH Antoine	
49	MOTZ	T	CLERC Gérard	
50	MOUXY	T	MORET Jean-Paul	
51	MOUXY	T	WESTRELIN Fabienne	
52	ONTEX	T	CARRIER Christiane	
53	PUGNY-CHATENOD	T	CROUZEVALLE Bruno	
54	RUFFIEUX	T	ROGNARD Olivier	
55	SAINT OFFENGE	T	GRELLIER Jean-Marc	
56	SAINT OURS	T	ALLARD Louis	
57	SAINT-PIERRE-DE-CURTILLE	T	DILLENSCHNEIDER Gérard	
58	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T	TOUGNE-PICAZO Brigitte	
59	TRESSERVE	T	LOISEAU Jean-Claude	
60	TRESSERVE	T	ROUSSEL Christian	Pouvoir de Klara RAVIER
61	TREVIGNIN	T	CHAPUIS Nicolas	
62	VIONS	T	ARRAGAIN Manuel	
63	VIVIERS DU LAC	T	MONANGE Myriam	
64	VOGLANS	T	BERNON Martine	
65	VOGLANS	T	MERCIER Yves	

28 communes présentes

L'an deux mille vingt-six, le mardi vingt-huit avril à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de Grand Lac, légalement convoqués le 21 avril 2026 par le président, Renaud BERETTI, se sont réunis à Aix-les-Bains, au siège de la communauté d'agglomération, 1500 boulevard Lepic. Un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse (60 points à l'ordre du jour) et les projets de délibérations était joint à la convocation.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis le 21 avril 2026 aux conseillers communautaires suppléants conformément à l'article L. 5211-6 du code général des collectivités territoriales, ainsi qu'aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Anais HUSSON est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux.

Les réclamations contre les opérations électorales doivent être consignées au procès-verbal, sinon être déposées, à peine d'irrecevabilité, au plus tard à dix-huit heures le cinquième jour qui suit l'élection, à la préfecture. Elles sont immédiatement adressées au préfet qui les fait enregistrer au greffe du tribunal administratif.

Les protestations peuvent également être déposées directement au greffe du tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex) dans le même délai. Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 101 Année : 2026

Exécutoire le : 29 AVR. 2026

Publiée / Notifiée le : 29 AVR. 2026

Visée le : 29 AVR. 2026

MARCHES PUBLICS

Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Il convient de procéder à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres de Grand Lac.

La commission d'appel d'offres est composée du président de Grand Lac (ou de son représentant), président de droit de la Commission, de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants, élus en son sein par l'Assemblée à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

La Commission d'Appel d'Offres se réunit actuellement tous les quinze jours.

Elle a vocation à examiner les candidatures et les offres des entreprises, à éliminer le cas échéant les offres non conformes, à choisir l'offre économiquement la plus avantageuse ou de déclarer la consultation infructueuse.

Par délibération en date du 14 avril 2026, le conseil communautaire a fixé les modalités de dépôt des listes candidates à l'élection, conformément à l'article D. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 1414-2, L.1411-5 et D. 1411-5,

Vu la délibération n°88 du conseil communautaire du 14 avril 2026 fixant les modalités de dépôt des listes pour l'élection des membres de la Commission d'appel d'offres,

Vu la liste reçue conformément à la délibération n°88 du conseil communautaire du 14 avril 2026 fixant les modalités de dépôt des listes pour l'élection des membres de la Commission d'appel d'offres,

Vu le procès-verbal de l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres annexé à la présente délibération,

Vu les résultats du scrutin,

Le Conseil de Communauté :

- PROCLAME les conseillers communautaires suivants élus membres titulaires de la commission d'appel d'offre :
 - Jean-François BRAISSAND
 - Marie-Pierre MONTORO-SADOUX
 - Thibaut GUIGUE
 - Nicolas CHAPUIS
 - Myriam MONANGE

- PROCLAME les conseillers communautaires suivants élus membres suppléants de la commission d'appel d'offre :

- Marie-Claire BARBIER
- Olivier ROGNARD
- Jean-Marc DRIVET
- Florian MAITRE
- Alain MOUGNIOTTE

Aix-les-Bains, le 28 avril 2026

Le Président,
Renault BERETTI



La secrétaire de séance,
Anaïs HUSSON

- Délégués en exercice : 71
- Présents : 65
- Présents et représentés : 70
- Abstentions : 3
- Votants : 67
- Blancs : 6
- Nuls : 0
- Pour : 61
- Contre : 0

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

Séance du 28 avril 2026 à 18h00

Au siège de Grand Lac – 1500 Boulevard Lepic – 73100 AIX-LES-BAINS

PROCES VERBAL D'ELECTION DES MEMBRES DE LA CAO

Nombre de membres dont le Conseil communautaire doit être composé : 71

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant)

1	AIX-LES-BAINS	T	ANCIAUX Christèle	
2	AIX-LES-BAINS	T	BERETTI Renaud	
3	AIX-LES-BAINS	T	BRAUER Michelle	
4	AIX-LES-BAINS	T	BRUYERE Daniel	
5	AIX-LES-BAINS	T	CLAVAL Luce	
6	AIX-LES-BAINS	T	CONIGLIO Liliane	
7	AIX-LES-BAINS	T	DELROISE Hubert	Pouvoir de Marina FERRARI
8	AIX-LES-BAINS	T	FRUGIER Michel	
9	AIX-LES-BAINS	T	GUIGUE Thibaut	
10	AIX-LES-BAINS	T	HUSSON Anaïs	
11	AIX-LES-BAINS	T	LEFAY Anne	Pouvoir de Karine DUBOUCHET-REVOL
12	AIX-LES-BAINS	T	MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	
13	AIX-LES-BAINS	T	MOUGNIOTTE Alain	
14	AIX-LES-BAINS	T	PAPOZ Julien	Départ après la 136 ^{ème} délibération
15	AIX-LES-BAINS	T	PETIT GUILLAUME Sophie	
16	AIX-LES-BAINS	T	ROUPIOZ Claire	Pouvoir de Julien PAPOZ
17	AIX-LES-BAINS	T	TOMASI Pierre	Pouvoir de Christophe MOIROUD
18	AIX-LES-BAINS	T	VASQUEZ Christian	
19	AIX-LES-BAINS	T	VAIRYO Nicolas	
20	AIX-LES-BAINS	T	VIAL Jean-Marc	
21	BOURDEAU	T	DRIVET Jean-Marc	
22	BRISON SAINT INNOCENT	T	MASSONNAT Marthe	Pouvoir de Jean-Claude CROZE
23	CHANAZ	S	CORNETTI Valentin	
24	CHINDRIEUX	T	BARBIER Marie-Claire	
25	CHINDRIEUX	T	CHANIAC Yohann	
26	CONJUX	T	POCHAT Nathalie	
27	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	BEAUX-SPEYSER Danièle	
28	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	ESTIEU Philippe	
29	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	POILLEUX Nicolas	
30	ENTRELACS	T	BRAISSAND Jean-François	
31	ENTRELACS	T	DERIPPE Christophe	
32	ENTRELACS	T	EXERTIER Sandrine	
33	ENTRELACS	T	ROUSSEAU Pascale	
34	ENTRELACS	T	SCHMITT Nathalie	

35	GRESY-SUR-AIX	T	DARBON Lionel	
36	GRESY-SUR-AIX	T	MAITRE Florian	
37	GRESY-SUR-AIX	T	PIGNIER Colette	
38	GRESY-SUR-AIX	T	TROQUIER Chrystel	
39	LA BIOLLE	T	NOVELLI Julie	
40	LA BIOLLE	T	BADIN Benoît	
41	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T	MORIN Bruno	
42	LE BOURGET DU LAC	T	CHATILLON Anne	
43	LE BOURGET DU LAC	T	GUISSANT Franck	
44	LE BOURGET DU LAC	T	MERCAT Nicolas	
45	LE BOURGET DU LAC	T	MEUNIER Roland	
46	MERY	T	FONTAINE Nathalie	
47	MERY	T	ROULET Stéphane	
48	MONTCEL	T	HUYNH Antoine	
49	MOTZ	T	CLERC Gérard	
50	MOUXY	T	MORET Jean-Paul	
51	MOUXY	T	WESTRELIN Fabienne	
52	ONTEX	T	CARRIER Christiane	
53	PUGNY-CHATENOD	T	CROUZEVALLE Bruno	
54	RUFFIEUX	T	ROGNARD Olivier	
55	SAINT OFFENGE	T	GRELLIER Jean-Marc	
56	SAINT OURS	T	ALLARD Louis	
57	SAINT-PIERRE-DE-CURTILLE	T	DILLENSCHNEIDER Gérard	
58	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T	TOUGNE-PICAZO Brigitte	
59	TRESSERVE	T	LOISEAU Jean-Claude	
60	TRESSERVE	T	ROUSSEL Christian	Pouvoir de Klara RAVIER
61	TREVIGNIN	T	CHAPUIS Nicolas	
62	VIONS	T	ARRAGAIN Manuel	
63	VIVIERS DU LAC	T	MONANGE Myriam	
64	VOGLANS	T	BERNON Martine	
65	VOGLANS	T	MERCIER Yves	

28 communes présentes

ÉLECTION DES MEMBRES DE LA CAO DE GRAND LAC

Il est procédé à l'élection des membres de la CAO de Grand Lac, Communauté d'agglomération, au scrutin secret à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Une liste a été reçue le 27 avril 2026, conformément à la délibération du 14 avril 2026 fixant les modalités de dépôt des listes pour la CAO.

Une liste est donc candidate :

<u>Liste 1</u>	<p><u>Titulaires :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Jean-François BRAISSAND- Marie-Pierre MONTORO-SADOUX- Thibaut GUIGUE- Nicolas CHAPUIS- Myriam MONANGE <p><u>Suppléants :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Marie-Claire BARBIER- Olivier ROGNARD- Jean-Marc DRIVET- Florian MAITRE- Alain MOUGNIOTTE
-----------------------	---

Le bureau de vote était composé de :

- Renaud BERETTI, Président
- Claire ROUPIOZ, Assesseur
- Florian MAITRE, Assesseur

Un boîtier de vote électronique, conforme aux recommandations émises par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, est transmis à chaque conseiller communautaire. Les conseillers communautaires porteurs de pouvoirs disposent des boîtiers de vote électronique des élus qu'ils représentent.

Il est procédé au vote.

Le scrutin clos, les résultats sont les suivants :

- PRESENTS ET REPRESENTES : 70
- ABSTENTIONS : 3
- VOTANTS : 67
- VOTES BLANCS : 6
- VOTES NULS : 0
- SUFFRAGES EXPRIMÉS : 61

LISTE CANDIDATE :	SUFFRAGES :
Liste 1	61

À l'issue du scrutin, sont déclarés élus membres de la CAO :

<u>Titulaires</u>	Jean-François BRAISSAND
	Marie-Pierre MONTORO-SADOUX
	Thibaut GUIGUE
	Nicolas CHAPUIS
	Myriam MONANGE
<u>Suppléants</u>	Marie-Claire BARBIER
	Olivier ROGNARD
	Jean-Marc DRIVET
	Florian MAITRE
	Alain MOUGNIOTTE

OBSERVATIONS ET RÉCLAMATIONS

.....

.....

.....

.....

CLÔTURE DU PROCÈS-VERBAL

Le présent procès-verbal, dressé et clos le 28 avril 2026 à 19h50 a été, après lecture, signé par le Président, les assesseurs et le secrétaire de séance.

Certifié conforme le 28 avril 2026,

Le Président,
Monsieur Renaud BERETTI



Madame Claire ROUPIOZ

Les assesseurs,

Monsieur Florian MAITRE

La secrétaire de séance,
Anaïs HUSSON

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Délibération 2026-101 : Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Date de transmission de l'acte : 29/04/2026

Date de réception de l'accusé de réception : 29/04/2026

Numéro de l'acte : d5817 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20260428-d5817-DE

Date de décision : 28/04/2026

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :

- 1. Commande Publique
- 1.1. Marchés publics
- 1.1.1. Délibérations
- 1.1.1.1. Délibérations de constitution de la commission d'appel d'offres ou du jury de concours